

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-15

Votée le 27 avril 2026

Désignation des délégués du Parc Naturel
Régional Périgord-Limousin.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est géré par un syndicat mixte. Ce Syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional. Il met en œuvre un projet de développement durable du territoire en application de la charte.

Le comité syndical est composé d'élus : 1 délégué titulaire et 1 suppléant par tranche de 1 000 habitants, pour chaque commune, désignés au sein de leurs Conseils Municipaux ;

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Les Cars adhère au syndicat mixte du Parc ;

Considérant la nécessité pour Parc Naturel Régional Périgord-Limousin de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;

DÉCIDE

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les représentants du Conseil Municipal auprès du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin seront :

	Titulaire	Suppléant
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	René MALLEFONT	Monique BOUTINAUD

- La présente délibération sera transmise au Parc naturel régional Périgord-Limousin ainsi qu'au représentant de l'État dans le département.
- La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ POUR : 12

☞ CONTRE : -

☞ ABSTENTION : 3

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,

Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026



La Maire,
Florence BELAIR.

